



CERTIFICATION RGPD

DÉMONTREZ VOTRE
CONFORMITÉ
MAÎTRISEZ VOS RISQUES
VALORISEZ VOS EFFORTS

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION ?

La certification est un **outil de conformité** qui s'adresse aux professionnels souhaitant démontrer le niveau de protection des données offert par leurs produits, services, processus ou systèmes.

Il permet à votre organisation de **vérifier, documenter et certifier** sa conformité avec

les principes de protection des données personnelles prévus par la loi Informatique et Libertés et le RGPD.

La certification est une **preuve tangible** de votre engagement en matière de protection des données et un **gage de confiance** pour vos clients et partenaires

La procédure de certification



À NOTER

- La certification nécessite un engagement continu pour maintenir le certificat.
- L'évaluation est réalisée par un tiers indépendant, l'organisme certificateur, et non par la CNIL. C'est lui qui vous délivrera le certificat de conformité.

Le coût d'une certification

Les tarifs sont à voir avec l'organisme certificateur directement. Ils comprennent : l'évaluation initiale, la délivrance du certificat et les audits de surveillance. Il variera selon la taille de votre organisation, la complexité des traitements et le périmètre de certification que vous choisissez.

Ce qui peut être certifié

La certification peut concerner :

- Vos produits ou services (ex. : logiciel de paie, solution cloud)
- Un processus spécifique (ex. : authentification, gestion clients)
- Les compétences de votre DPO
- La qualité d'une formation suivie

LES CERTIFICATIONS APPROUVÉES ET RECONNUES PAR LA CNIL

La certification des compétences du DPO

Qui est concerné ? Professionnels de la protection des données en poste ou en fin de formation.

Comment l'obtenir ?

1. Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans
2. Suivre une formation de 35 h si vous ne disposez pas d'expérience préalable en protection des données
3. Passer un examen sous forme de QCM approuvé par la CNIL

Bon à savoir : Les candidats à la certification des compétences du DPO peuvent s'orienter vers un prestataire de formation certifié pour effectuer la formation de 35h.

La certification des prestataires de formation à la protection des données

Choisir un organisme certifié pour suivre une formation garantit :

- Un socle d'aptitudes et de compétences défini par la CNIL
- Un contenu régulièrement mis à jour afin de prendre en compte l'actualité en matière de protection des données
- Des formateurs aux compétences vérifiées

Les mécanismes de certification européens

Il existe d'autres certifications, à dimension européenne, qui sont approuvées directement par le Comité européen de la Protection des données (CEPD).

C'est le cas des certifications Europrivacy, EuroPriSe et Brand Compliance.

À NOTER

Sous-traitants : une certification dédiée dès 2026

Conçue pour les sous-traitants qui traitent des données personnelles pour le compte de leurs clients, cette certification offre un avantage concurrentiel en permettant aux responsables de traitement d'identifier facilement des partenaires conformes aux exigences fixées par la CNIL. *En cours d'approbation par le Comité européen de la protection des données (CEPD).*

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour des bénéfices équivalents, les organismes d'un même secteur d'activités peuvent aussi adhérer à un **code de conduite sectoriel** approuvé et reconnu par la CNIL (tel que CISPE ou EUCROF).

Pour en savoir plus sur l'ensemble des outils de la conformité :

Consultez notre site www.cnil.fr/outils ou contactez-nous : outils@cnil.fr

Pour en savoir plus



www.cnil.fr/certification

Commission nationale de l'informatique et des libertés

3, Place de Fontenoy - TSA 80715

75334 PARIS CEDEX 07

01 53 73 22 22

Avril 2025

www.cnil.fr

linc.cnil.fr

